

**CLASSEMENT DE L'INSTALLATION**

Visite du 11/07/2018

RESULTAT DE LA VISITE

DISPOSITIF	<input checked="" type="checkbox"/>	0	Complet	Le dispositif possède tous les éléments requis pour fonctionner
	<input type="checkbox"/>	1	A fiabiliser	Quelques éléments mineurs sont manquants ou à réparer
	<input type="checkbox"/>	3	Sous-dimensionné	La capacité du dispositif ne correspond pas à la taille de l'habitation
	<input type="checkbox"/>	3	Défaillant	Le dispositif présente des problèmes structurels ou d'accès
	<input type="checkbox"/>	4	Partiel	Certains éléments majeurs du dispositif sont manquants ou inconnus.
	<input type="checkbox"/>	5	Inexistant	Le prétraitement et le traitement sont inconnus ou absents
FONCTIONNEMENT	<input checked="" type="checkbox"/>	0	Satisfaisant	Dispositif fonctionnant correctement
	<input type="checkbox"/>	1	Avec défauts	Dispositif nécessitant un entretien ou des améliorations mineures
	<input type="checkbox"/>	3	Dysfonctionnements	Dispositif présentant des dysfonctionnements majeurs
REJET SUPERFICIEL	<input checked="" type="checkbox"/>	0	Sans objet	Les eaux sont infiltrées sur la parcelle
	<input type="checkbox"/>	0	Acceptable	Les eaux rejetées sont sans effet sur l'exutoire
	<input type="checkbox"/>	2	Suspect	Couleur ou odeur suspectes
	<input type="checkbox"/>	4	Non conforme	Rejet chargé avec possibilités de nuisances
RISQUES SANITAIRES ET ENVIRONNEMENTAUX	<input checked="" type="checkbox"/>	0	Nuls	Dispositif rejetant dans un milieu sans risque identifié
	<input type="checkbox"/>	2	Présents	Risque de contact avec des eaux usées
	<input type="checkbox"/>	4	Elevés	Rejet dans un milieu à enjeux sanitaires ou environnementaux
CONCLUSION	<input checked="" type="checkbox"/>		Installation acceptable : complète et fonctionnant correctement (indice 0)	
	<input type="checkbox"/>		Installation nécessitant des recommandations de travaux (indice 1 à 3)	
	<input type="checkbox"/>		Installation non acceptable (indice > 3)	

L'installation d'assainissement non collectif a été classée :

**ACCEPTABLE**

Remarques:

- Type de problème(s) sur la conception de l'installation :
- Type de problème(s) sur l'entretien de l'installation :
- Proposition d'amélioration du système / Suggestion d'intervention :

Attention: Dans le cadre d'une vente ou d'une succession, si l'avis sur le dispositif d'assainissement est **non conforme**, la réhabilitation devra alors intervenir dans les 12 mois suivant la date d'acquisition du bien par le nouveau propriétaire (Art L271-4 et L271-5 du Code de la Construction et de l'Habitat).

Remarque : En l'absence de documents (factures de travaux, plans, documents d'urbanisme,...) permettant de vérifier la partie non accessible de l'installation d'assainissement non collectif, le SPANC ne pourra être tenu responsable en cas d'omissions ou de déclarations inexactes de la part de la, du propriétaire ou de la personne avec qui la visite a été effectuée.

**Notre technicien se tient à votre disposition pour vous apporter tous les conseils nécessaires.**